



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Haiti

Question écrite n° 8536

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation en Haïti. Depuis la signature de l'accord du 3 juillet qui prévoit le retour de Jean-Bertrand Aristide, la répression ne fait que s'intensifier, et la sécurité du Gouvernement ne semble plus pouvoir être garantie. En juillet dernier, Jean-Bertrand Aristide a demandé au secrétaire général de l'ONU l'envoi en Haïti d'une mission comprenant un millier d'hommes. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles initiatives le Gouvernement compte prendre et de lui préciser la position de la France à ce sujet.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, la France a été particulièrement active sur le dossier haïtien depuis le mois d'avril, dans le cadre des pays « Amis d'Haïti » avec les États-Unis, le Canada et le Venezuela. Les premières sanctions décidées par le Conseil de sécurité au mois de juin ont amené les parties haïtiennes à signer le 3 juillet 1993 l'accord de l'Île des Gouverneurs qui organisait les conditions du retour du Président Aristide, le 30 octobre. Le non-respect de certains engagements, en particulier par les autorités militaires, et le climat de violence ne l'ont pas permis. Ce blocage a conduit le Conseil de sécurité à rétablir les sanctions sur les armes et les produits pétroliers prévues par la résolution 841 et qui avaient été suspendues le 27 août dernier. Devant cette impasse la France a estimé qu'une nouvelle initiative était indispensable et a invité ses partenaires du groupe des pays « Amis d'Haïti » à se réunir à Paris pour définir une stratégie commune face à la crise politique haïtienne sur la base de nos propositions. À l'issue de cette réunion, les 13 et 14 décembre, il est apparu que le renforcement des sanctions internationales devait s'accompagner d'une politique active pour engager les différentes parties haïtiennes à reprendre le dialogue. Dans ce but, une mission de haut niveau des pays « Amis d'Haïti » comprenant des militaires, s'est rendue à Port-au-Prince pour demander aux autorités militaires de respecter rapidement leurs engagements, faute de quoi la communauté internationale envisagerait un alourdissement du régime des sanctions des Nations-Unies. Les « Amis d'Haïti » ont par ailleurs été recus par le Président Aristide auquel ils ont exposé leur point de vue. Devant le refus des autorités militaires, le processus de renforcement de ces sanctions a été engagé. Le rôle des sanctions internationales, pour important qu'il soit, ne saurait suffire et la France, avec les « Amis d'Haïti » poursuit son action diplomatique pour amener l'ensemble des parties haïtiennes, y compris le Président Aristide, à reprendre le dialogue pour trouver une solution politique découlant de l'accord de l'Île des Gouverneurs, qui permette le retour du Président dans un esprit de réconciliation nationale et dans le cadre d'un État de droit respectueux de la liberté et de la sécurité de tous. Dans cette perspective, la France soutient l'action du représentant spécial des secrétaires généraux de l'ONU et de l'OEA, M. Dante Caputo.

Données clés

Auteur : [M. Balligand Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8536

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 novembre 1993, page 4191

Réponse publiée le : 11 avril 1994, page 1776